

**FCP de droit français**

**RICHELIEU FAMILY SMALL  
CAP**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 octobre 2022

**Société de gestion : RICHELIEU GESTION**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

RICHELIEU GESTION - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC                | 3  |
| 2. Changements intéressant l'OPC            | 4  |
| 3. Rapport de gestion                       | 5  |
| 4. Informations réglementaires              | 8  |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 11 |
| 6. Comptes de l'exercice                    | 15 |
| 7. Annexe (s)                               | 37 |
| Caractéristiques de l'OPC (suite)           | 38 |
| Information SFDR                            | 40 |



# Richelieu Gestion

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### RICHELIEU FAMILY SMALL CAP

Part R ISIN : FR0011689330

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Classification :** Actions des pays de l'Union européenne

**Objectif de gestion :** L'objectif du FCP est de rechercher une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée, à travers une gestion discrétionnaire et active d'un portefeuille d'actions de sociétés à l'actionariat familial au sein d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) européennes. Les actions sont sélectionnées en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

**Indicateur de référence :** La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif de l'ensemble des sociétés cotées en zone euro dont la capitalisation boursière se situe entre les percentiles 85 et 99 des sociétés ayant les plus faibles capitalisations. Les données concernant l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

**Politique d'investissement :** La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) de tous types de secteurs, majoritairement à l'actionariat familial, ayant leur siège social dans tout pays européen sur la base d'une étude approfondie de ces sociétés, de leurs critères extra-financiers ESG, à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption.... Cette étude se fonde également sur leur stratégie, leur valorisation, leurs modèles économiques, leur environnement concurrentiel, leur structure financière (solidité bilancielle) et leurs perspectives de rentabilité. L'analyse financière permet également d'apprécier la capacité de résistance et la capacité d'innovation des sociétés.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche Best in Universe et porte sur 90% minimum de l'actif net, hors liquidités tout en excluant au minimum 20% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial.

**Limites méthodologiques :** L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Par ailleurs, il existe une potentielle incohérence entre les stratégies ESG des fonds sous-jacents sélectionnés, qui peuvent disposer d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

**Caractéristiques essentielles :** L'OPCVM sera exposé à hauteur de 65% minimum de sa poche actions en sociétés européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 Milliards d'euros.

Le FCP pourra investir jusqu'à 15% de son actif net dans des actions de sociétés cotées sur le marché Euronext Growth et jusqu'à 10% de son actif net sur des capitalisations inférieures à 100 millions d'euros.

Le FCP privilégiant les sociétés familiales, il investira au minimum 65% de sa poche actions en titres de sociétés dont les fondateurs, leurs descendants ou le management (Président et Directeur général – Chairman et CEO) détiennent plus de 10% du capital et disposent au minimum d'un siège au sein des organes de gouvernance (conseils d'administration, directoires, etc...).

L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

**Autres informations :** Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures (midi), auprès du dépositaire.

La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

**Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base d'une estimation de l'allocation de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de liquidité :** Il représente la baisse de prix que le FCP devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché. Ce risque est plus important concernant les petites capitalisations, notamment négociées sur Euronext Growth, qui ont un volume de titres cotés en Bourse plus réduit.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **Changements intervenus du 01/01/2022 au 31/10/2022 :**

#### Modifications affectant l'OPCVM

- 18/02/2022 :
  - Précision apportée sur la taxonomie dans "l'objectif de gestion" ;
  - L'univers d'investissement a été précisé dans l'objectif de gestion comme suit : "L'univers d'investissement initial est composé des actions ou titres, libellés en toutes devises, donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote et assimilés, émis par des sociétés de toutes tailles de capitalisations cotées en Europe. Cet univers d'investissement fait l'objet d'une revue mensuelle." ;
  - L'analyse extra-financière a été complétée comme suit :  
« Dans le cas où un émetteur verrait sa notation ESG être dégradée dans le dernier quintile de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion cédera les titres détenus en portefeuille dans un délai maximal de 3 mois ou effectuera une procédure d'exception. En effet, s'il n'y a pas de controverse sévère et si la note dégradée provient d'un manque de données, une nouvelle notation pourra être réalisée post analyse qualitative approfondie et documentée de l'émetteur. » ;
  - Le fonds pourra être exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net ;
  - Modification du calcul de la commission de surperformance effectué par comparaison avec l'évolution de la valeur liquidative de la part et non plus avec l'évolution de l'actif net comptable de la part.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### Point marché et performances

Du 31 décembre 2021 au 31 octobre 2022, les marchés ont fortement reculé. Les premiers mois de l'année ont été marqués par des prises de profits, notamment au sein du segment 'Croissance' de la cote, dans un contexte d'anticipation de hausse des taux et d'escalade de tensions géopolitiques, exacerbée avec l'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine. L'enlisement de la guerre, la poursuite de la hausse de l'inflation, les nombreux confinements en Chine dans le cadre de leur politique « zero covid » ont fait face à des politiques monétaires de plus en plus restrictives avec les premières séries de hausse des taux, faisant craindre une récession économique aux États-Unis et en Europe.

Dans ce contexte, les petites capitalisations en zone euro ont sous-performé les grandes. Ainsi, l'indice Bloomberg Eurozone DM Large & Mid Cap a reculé de 16,17% sur la période quand l'indice Bloomberg Eurozone DM Small Cap chute de 21,3%. Le fonds Richelieu Family Small Cap a performé en ligne avec son indicateur jusqu'à mi-mars, puis a sous-performé avec l'escalade militaire en Europe (absence de titres dans la Défense) et compte tenu de son biais 'croissance' pénalisé par des prises de profits et une surexposition à certains titres dans Santé qui n'ont pas joué leur rôle défensif au SI.

|                                     | Performances du<br>31/12/21 au<br>31/10/2022 |
|-------------------------------------|--|
| Richelieu Family Small Cap / Part R | -25,06%                                      |
| Richelieu Family Small Cap / Part I | -24,48%                                      |
| Richelieu Family Small Cap / Part F | -24,68%                                      |
| Indicateur de référence             | -21,30%                                      |

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

#### Point sur la gestion en 2022

La baisse des marchés nous a offert de nombreuses opportunités d'achat en janvier et nous avons initié un certain nombre de nouvelles positions. Dans ce contexte de hausse du pétrole (le WTI gagne 35% depuis mi-décembre), nous avons investi dans **Schoeller-Bleckmann**, très exposé au marché nord-américain et dont les résultats préliminaires encourageants, de solides perspectives 2022 de rebond de l'activité et une valorisation attractive confortent notre thèse d'investissement. L'accélération de la consolidation mondiale dans le marché des jeux vidéo nous a incité à initier une position en **Ubisoft** et nous avons également débuté une position dans le groupe norvégien **SmartCraft**, spécialiste dans un marché porteur, les logiciels pour le secteur de la construction. Parallèlement, nous avons soldé nos titres dans le groupe de medtech suédois **Elekta**, craignant une nouvelle mauvaise publication, ainsi que le solde de nos titres **S&T** (souffrant d'un risque réputationnel) et le groupe français **Tonnellerie François Frères**, faute de catalyseurs à court moyen terme.

En février, les poids de **Flatex** (suite à la baisse de son cours et avant les rumeurs d'intérêt de fonds d'investissement) et de **Porsche Holding** ont été augmentés. Le conflit ukrainien et la prise de conscience de la nécessité pour l'Europe de diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique nous ont incité à remonter notre exposition aux énergies renouvelables. Ainsi, nous avons réinitié une position dans l'allemand **Encavis** que nous avions cédé à un cours bien plus élevé mi-novembre. Parallèlement, nous avons soldé nos titres du suédois **Granges** qui s'approvisionne en alliages d'aluminium auprès du géant russe Rusal, et avons pris nos profits en **Villeroy & Boch** et **Trigano**. Enfin, percevant moins de catalyseurs sur certaines positions et préférant déployer nos liquidités dans des titres avec davantage de momentum boursier, nous avons soldé nos positions en **Cewe Stiftung** et **Ebro Foods**.

En mars, le profil défensif du groupe espagnol de services aux collectivités **Enagas** nous a séduit dans cet environnement incertain, nous en avons initié une position en début de mois où les poids de **Encavis** ou encore **Grifols** (Espagne, laboratoire pharmaceutique) ont été renforcés. La baisse de certains titres nous a également permis d'augmenter notre exposition, en **StillFront Group** (Suède, jeux vidéo), déprécié dans un contexte d'augmentation de capital ou en **Do & Co** (Autriche, restauration). Parallèlement, ont été allégées les positions en **Fagerhult** (Suède, solutions d'éclairage), **Aluflexpack** (Suisse, packaging), **ProsiebenSat** (Allemagne, media) ou encore **Steico** (Allemagne, matériaux de construction).

En avril, le fonds a été rééquilibré, de nombreux arbitrages ont été opérés pour réduire l'exposition cyclique et technologique du fonds, et parallèlement renforcer des titres à meilleure visibilité. Ainsi, le groupe industriel allemand **Duerr**, exposé à la Chine, a été allégé, les positions dans les groupes allemands **Hypoport**, **Atoss Software** ou encore **Vicat** ont été soldées et le poids en **ASM International** et **BE Semiconductors** ont été réduits. Enfin, nous avons initié une position dans le groupe allemand **Secunet** (2,5 MdE de capitalisation), spécialiste de la sécurité IT qui devrait bénéficier de l'augmentation des budgets de l'armée allemande, un de ses plus gros clients.

En mai, nous avons réinitié une position dans le groupe italien de « luxe abordable » **Moncler** que nous avons cédé tout début avril compte tenu de l'intensification des confinements en Chine. La situation va progressivement se normaliser et la baisse de son cours depuis le début de l'année nous semble désormais un bon point d'entrée. Dans le secteur technologique, nous avons effectué un arbitrage, cédant nos titres dans l'équipementier néerlandais **ASM International** et intégrant au portefeuille le groupe allemand **Aixtron**, idéalement positionné, avec son offre, dans les secteurs les plus prometteurs (microled, carbure de silicium ou encore le nitrure de gallium). De plus, les titres **Acerinox** (Espagne, acier galvanisé) ou encore le groupe media **ProsiebenSat** (Allemagne) ont été cédés.

En juin, nous avons poursuivi nos achats en **Moncler**, rassurés par le début d'assouplissement de la politique zero Covid en Chine. Nous avons également renforcé certaines de nos fortes convictions tels **Barco** ou **Sixt** et augmenté notre position dans le distributeur italien d'appareillages auditifs **Amplifon** qui a fortement reculé depuis le début de l'année et nous semble actuellement sur des niveaux de valorisation attractifs. Suite au spin-off de sa filiale **DEME**, nous avons soldé nos titres du groupe belge **CFE** et gardé les titres nouvellement côtés de **DEME** qui ne nous semblent pas surévalués compte tenu de sa solide franchise dans l'éolien offshore qui représente plus de la moitié de son carnet de commandes.

En juillet, nous avons continué nos prises de profits en **Ipsos** et soldé la position au cours du mois. Dans une volonté de réduction de la cyclicité du portefeuille, nous avons vendu nos titres **Wienerberger** (matériaux de construction, Autriche) et par crainte d'un enlèvement de la crise politique italienne nous avons également soldé le groupe bancaire **Banco BPM**. Parallèlement, la baisse de certains titres aux profils pourtant défensifs nous a incité à initier des positions, notamment dans le groupe allemand **Gerreisher**. Ce dernier a pâti des craintes de crise énergétique en Allemagne : les commentaires de son management (qui avait confirmé ses prévisions 2022 après un T2 de bonne facture) nous ont rassuré sur les impacts potentiels pour ce groupe aux activités jugées « critiques » pour le pays (il produit des solutions de conditionnement, notamment pour l'industrie pharmaceutique et les vaccins, dont celui contre le COVID 19). Enfin, nous avons initié une position dans le groupe pharmaceutique belge **UCB**, dont le cours a baissé suite à son avertissement sur résultats (ne portant que sur 2022, les prévisions 2025 étant intactes) et le décalage des autorités américaines (FDA) sur son futur traitement phare du psoriasis.

En août, face aux craintes grandissantes de crise énergétique et de récession en Europe, nous avons allégé notre exposition à l'Allemagne, pays en première ligne compte tenu de sa dépendance au gaz russe et de la cyclicité de son industrie. Ainsi, nous avons soldé notre position en **Stroer**, souffrant d'une faible visibilité à court terme (les dépenses de publicité nationale risquant d'être en berne en fin d'année), illustrée par une guidance sans relief. Nous avons également sorti nos titres **Basler**, craignant une demande qui ralentit et de persistants problèmes d'approvisionnement. Les expositions en **Steico** et **GEA Group** ont également été allégées. Hors Allemagne, notons la cession d'**Amplifon** dont la valorisation nous semble trop élevée dans ce contexte macroéconomique dégradé qui impacte la visibilité du secteur des aides auditives et la sortie du danois **Rockwool** qui sera pénalisé par un levier opérationnel négatif avec la baisse attendue des volumes au cours des prochains mois. Parallèlement, le poids des énergies renouvelables a été renforcé avec une initiation de position dans le groupe espagnol **Solaria** (que nous ne détenions plus depuis mi 2021) qui devrait bénéficier d'un retour en Allemagne, de son déploiement en Italie et d'une diversification avec ses nouvelles activités foncières.

En septembre, plusieurs positions ont été soldées, notamment **Ubisoft** à l'annonce de l'accord passé avec le groupe chinois **Tencent** qui n'inclut pas les minoritaires du groupe français de jeux vidéo. Nous avons également soldé notre position en **Somfy** en amont de résultats que nous craignons, à juste titre, décevants et cédé le groupe norvégien **Smartcraft**, profitant d'une bonne publication pour sortir de ce titre dont nous déplorons la faible liquidité boursière. Enfin, nous avons allégé le loueur allemand de voitures **Sixt** après la revue en hausse de ses prévisions annuelles, attendue par le marché. Parallèlement, l'introduction en bourse du groupe **Porsche AG**, initiée par Volkswagen, nous a permis d'effectuer un arbitrage de nos titres Porsche SE, la holding familiale actionnaire du groupe Volkswagen, au profit donc du constructeur de voitures de luxe dont nous souhaitons avoir une exposition directe plutôt que via une holding.

En octobre, nous avons initié une position dans le groupe d'aéronautique **MTU Aero Engines** qui offre actuellement une valorisation attractive, bénéficie d'un dollar fort et de la hausse des prix des pièces détachées. L'équipementier automobile français **Plastic Omnium**, dont le cours a fortement baissé en 2022, a également été intégré au portefeuille. Parallèlement, ont été cédés nos titres **Faurecia** dont l'endettement demeure élevé et nos titres du suédois **Granges** face aux craintes de ralentissement de la demande européenne.

Tout au long de l'année, les liquidités ont été augmentées ou réduites au gré des circonstances de marché et elles ont pu être quasiment nulles (comme fin mars) comme supérieures à 8% (fin août et fin octobre).

### Les contributeurs du 31/12/21 au 31/10/22

Le fonds a pu bénéficier de 3 OPA en début d'année : **Accell Group**, **Be Shaping the Future** et **Albioma**.

Parmi les meilleurs contributeurs du fonds, les groupes de services pétroliers, **Schoeller-Bleckmann**, **Subsea7** et **SBM Offshore** ont été aidés par le rebond du pétrole. L'exposition aux groupes bancaires a également fait partie des meilleurs contributeurs sur la période avec notamment **Bank of Ireland** et **Commerzbank**. Les titres **Spie**, **Ipsos**, **Encavis** et **Porsche SE** ont également surperformé.

A l'inverse, la performance a été pénalisée par les faiblesses de **Medios**, face aux craintes de changement de régulation, **Flatex** qui a fait face au recul du volume de trading, **BigBen Interactive** dont la partie gaming souffre d'une moindre demande et d'autres groupes cycliques (**Duerr**, **Faurecia**, **Aperam**) impactés par l'inflation grandissante et les problèmes de logistique.

Enfin, en relatif par rapport à son indicateur de référence, l'absence dans le fonds de titres qui ont très fortement surperformés (**Rheinmetall** rentré seulement fin septembre en portefeuille, **K+S** ou encore **Euronav...**) a pesé sur la performance relative.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                 | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                        | Acquisitions                          | Cessions     |
| GRIFOLS SA SHARES A    | 3 378 524,00                          | 3 340 667,80 |
| MONCLER SPA            | 2 519 760,70                          | 2 486 622,20 |
| QT GROUP OYJ           | 2 537 192,10                          | 2 325 636,70 |
| MIPS AB                | 2 553 424,23                          | 1 733 897,70 |
| ACKERMANS HAAREN       |                                       | 3 870 979,71 |
| BASLER AG              | 2 020 274,54                          | 1 798 437,88 |
| GRANGES AB             | 2 021 425,28                          | 1 770 712,51 |
| FORTNOX AB             | 1 546 258,28                          | 2 199 298,99 |
| ASM INTERNATIONAL N.V. | 2 212 651,40                          | 1 415 671,42 |
| OCI NV REG             | 2 438 280,29                          | 1 089 504,60 |

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
|                                |                                   |

(\*) Sauf les dérivés listés..

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

| Types d'instruments  | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p> |                                   |
| <p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>     |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

| Revenus et frais opérationnels   | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p> |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXÉCUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE À LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT**

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com).

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

## **INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG) / REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com)

## **Montants des rémunérations versées en 2021 :**

- Rémunération fixe brute 2021 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 235 311 €
  - o Dont 1 711 825 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT).
- Bonus brut versé en 2022 au titre de 2021 : 490 000 €
  - o Dont 462 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement RICHELIEU FAMILY SMALL CAP**

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 10 mois clos le 31 octobre 2022

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU FAMILY SMALL CAP constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice de 10 mois clos le 31 octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 08/03/2023 15:03:49

Pascal Lagand  
Associé



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 31/10/2022 en EUR

#### ACTIF

|  | 31/10/2022           | 31/12/2021            |
|--|----------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  |                      |                       |
| <b>DÉPÔTS</b>  |                      |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>74 695 919,63</b> | <b>124 863 875,68</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>74 695 919,63</b> | <b>124 863 875,68</b> |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 74 695 919,63        | 124 863 875,68        |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   |                      |                       |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                       |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                       |
| <b>Titres de créances</b>  |                      |                       |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé   |                      |                       |
| Titres de créances négociables   |                      |                       |
| Autres titres de créances  |                      |                       |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé   |                      |                       |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |                      |                       |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      |                      |                       |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  |                      |                       |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         |                      |                       |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés |                      |                       |
| Autres organismes non européens  |                      |                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   |                      |                       |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  |                      |                       |
| Créances représentatives de titres prêtés  |                      |                       |
| Titres empruntés   |                      |                       |
| Titres donnés en pension   |                      |                       |
| Autres opérations temporaires  |                      |                       |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  |                      |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                       |
| Autres opérations  |                      |                       |
| <b>Autres instruments financiers</b>   |                      |                       |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>155 324,35</b>    | <b>38 416,05</b>      |
| Opérations de change à terme de devises  |                      |                       |
| Autres   | 155 324,35           | 38 416,05             |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>7 129 800,58</b>  | <b>12 512 227,07</b>  |
| Liquidités   | 7 129 800,58         | 12 512 227,07         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>81 981 044,56</b> | <b>137 414 518,80</b> |

## PASSIF

|   | 31/10/2022           | 31/12/2021            |
|---|----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                       |
| Capital   | 96 689 538,25        | 123 229 341,88        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) |                      |                       |
| Report à nouveau (a)  |                      |                       |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -15 722 440,80       | 14 427 964,77         |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 508 032,91           | -473 070,40           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>81 475 130,36</b> | <b>137 184 236,25</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               |                      |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers            |                      |                       |
| Opérations temporaires sur titres                           |                      |                       |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          |                      |                       |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  |                      |                       |
| Autres opérations temporaires                               |                      |                       |
| Instrument financiers à terme                               |                      |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             |                      |                       |
| Autres opérations   |                      |                       |
| <b>DETTES</b>   | <b>505 914,20</b>    | <b>230 282,55</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     |                      |                       |
| Autres  | 505 914,20           | 230 282,55            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   |                      |                       |
| Concours bancaires courants                                 |                      |                       |
| Emprunts  |                      |                       |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>81 981 044,56</b> | <b>137 414 518,80</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 31/10/2022 en EUR**

|   | 31/10/2022 | 31/12/2021 |
|---|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/10/2022 en EUR

|   | 31/10/2022          | 31/12/2021          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 538,12              |                     |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 1 903 818,65        | 1 580 666,25        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  |                     |                     |
| Produits sur titres de créances                                 |                     |                     |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme                     |                     |                     |
| Autres produits financiers                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>1 904 356,77</b> | <b>1 580 666,25</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme                      |                     |                     |
| Charges sur dettes financières                                  | 21 464,64           | 25 560,81           |
| Autres charges financières                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>21 464,64</b>    | <b>25 560,81</b>    |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>1 882 892,13</b> | <b>1 555 105,44</b> |
| Autres produits (3)   |                     |                     |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 1 303 172,02        | 2 001 264,14        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>579 720,11</b>   | <b>-446 158,70</b>  |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -71 687,20          | -26 911,70          |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         |                     |                     |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>508 032,91</b>   | <b>-473 070,40</b>  |

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice est de 10 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative bourse du jour.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc...) et les commissions de mouvement qui peuvent être prélevées sur chaque transaction.

| <b>Frais facturés à l'OPCVM</b>  | <b>Assiette</b>  | <b>Taux maximum (TTC)</b>  |
|--|--|--|
| Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière | Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par Richelieu Gestion ou par une entité de son groupe d'appartenance | Part R : 1,80%<br>Part I : 0,90%<br>Part F : 1,20%                                 |
| Commissions de mouvement perçues par la société de gestion   | Prélèvement sur chaque transaction   | Actions : 0,35%<br>OST et OPCVM : 0 €  |
| Commissions de mouvement perçues par le dépositaire  |  | Néant  |
| Commission de performance  | Actif net  | Parts R, I et F :<br>15% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence |

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des quatre blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel du FCP.

### **Fonctionnement de la commission de surperformance**

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution de la valeur liquidative d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR, dividendes nets réinvestis) et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« l'Actif de Référence »).

Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois d'octobre (la « Date d'Observation »). Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

La première période de cristallisation de chaque part s'étend entre le 1er novembre 2020 (ou la date de création de la part si cette date est postérieure) et la prochaine Date d'Observation et ne peut être inférieure à 12 mois consécutifs.

A chaque date de valorisation du FCP, la valeur liquidative de la part (avant provision de la commission de surperformance sur le nombre de parts encore en circulation) est comparée à l'Actif de Référence. Si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence, (avant prélèvement de la commission de surperformance) depuis le début de la période de référence, on constate une surperformance et la provision de commission de surperformance est ajustée à 15% du montant de la surperformance par dotation de provision.

En cas de sous performance, la provision de frais de gestion variables est ajustée par le biais de reprises de provision dans la limite des dotations constituées.

A chaque Date d'Observation :

- si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance), la provision de frais de gestion variables est acquise et prélevée ; une nouvelle période de référence démarre ;
- si la valeur liquidative de la part est inférieure à l'Actif de Référence, aucune provision de frais de gestion variables n'est acquise ni prélevée et la sous-performance constatée devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne à nouveau exigible.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                       | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|--------------------------------------|------------------------------------|--|
| Part RICHELIEU FAMILY SMALL<br>CAP F | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Part RICHELIEU FAMILY SMALL<br>CAP I | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Part RICHELIEU FAMILY SMALL<br>CAP R | Capitalisation                     | Capitalisation   |

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/10/2022 en EUR

|   | 31/10/2022            | 31/12/2021            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>137 184 236,25</b> | <b>58 464 018,01</b>  |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 10 378 972,20         | 95 550 042,66         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -34 228 631,38        | -32 255 911,81        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 8 456 786,07          | 22 464 980,75         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -24 697 019,64        | -7 201 134,92         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      |                       |                       |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     |                       |                       |
| Frais de transactions   | -1 028 537,20         | -1 376 218,98         |
| Différences de change   | -272,92               | 135 508,44            |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -15 170 123,13        | 1 849 110,53          |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | <i>-1 429 424,84</i>  | <i>13 740 698,29</i>  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | <i>-13 740 698,29</i> | <i>-11 891 587,76</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   |                       |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     |                       |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             |                       |                       |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 579 720,11            | -446 158,70           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    |                       |                       |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       |                       |                       |
| Autres éléments (*)   |                       | 0,27                  |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>81 475 130,36</b>  | <b>137 184 236,25</b> |

(\*) N-1 : Soulte sur fusion 07/01/21 fonds RICHELIEU CROISSANCE.

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant | % |
|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>  |         |   |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |         |   |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                 |         |   |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                               |         |   |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES                                |         |   |
| <b>PASSIF</b>   |         |   |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |         |   |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS  |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                                       |         |   |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |         |   |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE                          |         |   |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |         |   |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS                                 |         |   |

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres       | %    |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Dépôts                            |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Obligations et valeurs assimilées |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Titres de créances                |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   | 7 129 800,58 | 8,75 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   |              |      |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations de couverture          |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Autres opérations                 |           |   |               |   |                |   |              |      |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois     | %    | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>                      |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                            |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Obligations et valeurs assimilées |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Titres de créances                |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 7 129 800,58 | 8,75 |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>PASSIF</b>                     |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture          |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1<br>NOK |      | Devise 2<br>SEK |      | Devise 3<br>CHF |      | Devise N<br>AUTRE(S) |   |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|---|
|  | Montant         | %    | Montant         | %    | Montant         | %    | Montant              | % |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Dépôts   |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Actions et valeurs assimilées                    | 1 113 300,73    | 1,37 | 394 396,50      | 0,48 | 353 654,84      | 0,43 |                      |   |
| Obligations et valeurs assimilées                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Titres de créances                               |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| OPC  |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Créances   |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Comptes financiers                               |                 |      |                 |      |                 |      | 80,05                |   |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Dettes   |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Comptes financiers                               |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Opérations de couverture                         |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |
| Autres opérations                                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |   |

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 31/10/2022         |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                    |
|                                 | Souscriptions à recevoir         | 142 724,35         |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces | 12 600,00          |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>155 324,35</b>  |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                    |
|                                 | Rachats à payer                  | 402 031,21         |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 102 961,60         |
|                                 | Frais de gestion variable        | 921,39             |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>505 914,20</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>-350 589,85</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|   | En parts     | En montant     |
|---|--------------|----------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP F</b>              |              |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 15 767,136   | 3 045 693,19   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -54 799,503  | -10 108 877,43 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -39 032,367  | -7 063 184,24  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 152 110,452  |                |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I</b>              |              |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 13,500       | 2 331 556,70   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -38,300      | -5 942 067,75  |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -24,800      | -3 610 511,05  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 69,435       |                |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R</b>              |              |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 27 192,670   | 5 001 722,31   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -101 323,561 | -18 177 686,20 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -74 130,891  | -13 175 963,89 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 295 792,422  |                |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP F</b> |            |
| Total des commissions acquises           |            |
| Commissions de souscription acquises     |            |
| Commissions de rachat acquises           |            |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I</b> |            |
| Total des commissions acquises           |            |
| Commissions de souscription acquises     |            |
| Commissions de rachat acquises           |            |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R</b> |            |
| Total des commissions acquises           |            |
| Commissions de souscription acquises     |            |
| Commissions de rachat acquises           |            |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|  | 31/10/2022 |
|--|------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP F</b>               |            |
| Commissions de garantie                                |            |
| Frais de gestion fixes                                 | 316 008,92 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,20       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | -4 055,23  |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | -0,02      |
| Frais de gestion variables acquis                      | 260,14     |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       |            |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |            |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I</b>               |            |
| Commissions de garantie                                |            |
| Frais de gestion fixes                                 | 102 394,58 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,90       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | -3 586,88  |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | -0,03      |
| Frais de gestion variables acquis                      |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       |            |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |            |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R</b>               |            |
| Commissions de garantie                                |            |
| Frais de gestion fixes                                 | 891 780,00 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,80       |
| Frais de gestion variables provisionnés                |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés |            |
| Frais de gestion variables acquis                      | 370,49     |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       |            |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |            |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|   | 31/10/2022 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée<br>Titres empruntés |            |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|   | 31/10/2022 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine<br>Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan |            |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 31/10/2022 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions                           |           |         |            |
| Obligations                       |           |         |            |
| TCN                               |           |         |            |
| OPC                               |           |         |            |
| Instruments financiers à terme    |           |         |            |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         |            |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                  | 31/10/2022        | 31/12/2021         |
|----------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b> |                   |                    |
| Report à nouveau                 |                   |                    |
| Résultat                         | 508 032,91        | -473 070,40        |
| <b>Total</b>                     | <b>508 032,91</b> | <b>-473 070,40</b> |

|  | 31/10/2022        | 31/12/2021        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP F</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                       |                   |                   |
| Distribution                             |                   |                   |
| Report à nouveau de l'exercice           |                   |                   |
| Capitalisation                           | 228 615,59        | -16 949,85        |
| <b>Total</b>                             | <b>228 615,59</b> | <b>-16 949,85</b> |

|  | 31/10/2022        | 31/12/2021       |
|--|-------------------|------------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I</b> |                   |                  |
| <b>Affectation</b>                       |                   |                  |
| Distribution                             |                   |                  |
| Report à nouveau de l'exercice           |                   |                  |
| Capitalisation                           | 115 962,81        | 42 172,89        |
| <b>Total</b>                             | <b>115 962,81</b> | <b>42 172,89</b> |

|  | 31/10/2022        | 31/12/2021         |
|--|-------------------|--------------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R</b> |                   |                    |
| <b>Affectation</b>                       |                   |                    |
| Distribution                             |                   |                    |
| Report à nouveau de l'exercice           |                   |                    |
| Capitalisation                           | 163 454,51        | -498 293,44        |
| <b>Total</b>                             | <b>163 454,51</b> | <b>-498 293,44</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 31/10/2022            | 31/12/2021           |
|---|-----------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                       |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       |                       |                      |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -15 722 440,80        | 14 427 964,77        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice |                       |                      |
| <b>Total</b>  | <b>-15 722 440,80</b> | <b>14 427 964,77</b> |

|   | 31/10/2022           | 31/12/2021          |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP F</b>    |                      |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                      |                     |
| Distribution                                |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                      |                     |
| Capitalisation                              | -4 797 353,58        | 4 356 654,13        |
| <b>Total</b>                                | <b>-4 797 353,58</b> | <b>4 356 654,13</b> |

|   | 31/10/2022           | 31/12/2021          |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I</b>    |                      |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                      |                     |
| Distribution                                |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                      |                     |
| Capitalisation                              | -1 846 830,84        | 1 804 432,75        |
| <b>Total</b>                                | <b>-1 846 830,84</b> | <b>1 804 432,75</b> |

|   | 31/10/2022           | 31/12/2021          |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R</b>    |                      |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                      |                     |
| Distribution                                |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                      |                     |
| Capitalisation                              | -9 078 256,38        | 8 266 877,89        |
| <b>Total</b>                                | <b>-9 078 256,38</b> | <b>8 266 877,89</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2018           | 31/12/2019           | 31/12/2020           | 31/12/2021            | 31/10/2022           |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                  | <b>35 953 456,40</b> | <b>43 620 956,38</b> | <b>58 464 018,01</b> | <b>137 184 236,25</b> | <b>81 475 130,36</b> |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP F en EUR</b> |                      |                      |                      |                       |                      |
| Actif net                                       | 10 536 854,74        | 15 676 873,76        | 26 093 228,40        | 41 514 511,77         | 24 884 582,30        |
| Nombre de titres                                | 89 399,100           | 100 797,100          | 136 511,451          | 191 142,819           | 152 110,452          |
| Valeur liquidative unitaire                     | 117,86               | 155,52               | 191,14               | 217,19                | 163,59               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes   | 9,54                 | -3,39                | 15,83                | 22,79                 | -31,53               |
| Capitalisation unitaire sur résultat            | -0,45                | 1,16                 | -0,83                | -0,08                 | 1,50                 |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I en EUR</b> |                      |                      |                      |                       |                      |
| Actif net                                       | 6 432 377,85         | 8 539 516,11         | 10 831 391,24        | 17 232 077,18         | 9 588 811,35         |
| Nombre de titres                                | 65,400               | 65,600               | 67,500               | 94,235                | 69,435               |
| Valeur liquidative unitaire                     | 98 354,40            | 130 175,55           | 160 465,05           | 182 862,81            | 138 097,66           |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes   | 22 528,27            | -2 822,76            | 13 277,83            | 19 148,22             | -26 597,98           |
| Capitalisation unitaire sur résultat            | -31,53               | 1 320,99             | -301,39              | 447,52                | 1 670,09             |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R en EUR</b> |                      |                      |                      |                       |                      |
| Actif net                                       | 15 457 322,03        | 16 278 543,70        | 18 184 706,56        | 78 437 647,30         | 47 001 736,71        |
| Nombre de titres                                | 131 931,900          | 105 926,100          | 96 861,607           | 369 923,313           | 295 792,422          |
| Valeur liquidative unitaire                     | 117,16               | 153,67               | 187,73               | 212,03                | 158,90               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes   | 9,25                 | -3,39                | 15,58                | 22,34                 | -30,69               |
| Capitalisation unitaire sur résultat            | -1,40                | 0,32                 | -1,74                | -1,34                 | 0,55                 |

|   | 31/12/2018   | 31/12/2019   | 31/12/2020   | 31/12/2021 | 31/10/2022 |
|---|--------------|--------------|--------------|------------|------------|
| <b>Part RICHELIEU<br/>FAMILY SMALL CAP<br/>RIF en EUR</b> |              |              |              |            |            |
| Actif net   | 3 526 901,78 | 3 126 022,81 | 3 354 691,81 |            |            |
| Nombre de titres  | 45,000       | 30,000       | 26,000       |            |            |
| Valeur liquidative unitaire                               | 78 375,59    | 104 200,76   | 129 026,60   |            |            |
| Capitalisation unitaire sur +/-<br>values nettes          | 7 903,52     | -2 239,82    | 10 660,52    |            |            |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                   | 429,19       | 1 473,24     | 232,68       |            |            |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                      |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                      |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| AIXTRON SE  | EUR    | 50 000              | 1 244 500,00         | 1,53         |
| BECHTLE AG  | EUR    | 15 000              | 525 000,00           | 0,64         |
| COMMERZBANK AG  | EUR    | 151 000             | 1 222 496,00         | 1,50         |
| DERMAPHARM HOLDING SE   | EUR    | 19 000              | 731 500,00           | 0,90         |
| DR ING HC F PORSCHE AG  | EUR    | 17 000              | 1 759 500,00         | 2,16         |
| DUERR AG  | EUR    | 29 000              | 776 620,00           | 0,95         |
| ENCAVIS AG  | EUR    | 55 000              | 1 036 750,00         | 1,28         |
| FINTECH GROUP AG-REG  | EUR    | 17 000              | 150 586,00           | 0,18         |
| GEA GROUP   | EUR    | 23 000              | 814 200,00           | 1,00         |
| GERRESHEIMER AG   | EUR    | 16 000              | 928 000,00           | 1,14         |
| KONTRON AG  | EUR    | 80 000              | 1 172 000,00         | 1,43         |
| MEDIOS AG   | EUR    | 67 000              | 1 251 560,00         | 1,54         |
| MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG  | EUR    | 6 000               | 1 087 500,00         | 1,34         |
| RHEINMETALL AG  | EUR    | 3 400               | 559 300,00           | 0,69         |
| SARTORIUS PRIV.   | EUR    | 3 800               | 1 356 980,00         | 1,66         |
| SECUNET SECURITY NETWORKS AG  | EUR    | 4 200               | 932 400,00           | 1,14         |
| SIXT PREF   | EUR    | 5 500               | 324 500,00           | 0,40         |
| STEICO AG   | EUR    | 23 700              | 1 054 650,00         | 1,30         |
| STEMMER IMAGING AG  | EUR    | 39 070              | 1 093 960,00         | 1,34         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>  |        |                     | <b>18 022 002,00</b> | <b>22,12</b> |
| <b>AUTRICHE</b>   |        |                     |                      |              |
| DO CO RESTAURANTS   | EUR    | 33 000              | 2 626 800,00         | 3,22         |
| SCHOELLER-BLECKMANN   | EUR    | 15 000              | 835 500,00           | 1,03         |
| <b>TOTAL AUTRICHE</b>   |        |                     | <b>3 462 300,00</b>  | <b>4,25</b>  |
| <b>BELGIQUE</b>   |        |                     |                      |              |
| BARCO NV  | EUR    | 141 571             | 3 094 742,06         | 3,80         |
| D'IETEREN GROUP   | EUR    | 8 000               | 1 346 400,00         | 1,65         |
| DREDGING ENVIRONMENTAL & MAR  | EUR    | 13 000              | 1 463 800,00         | 1,79         |
| KINEPOLIS GROUP SA  | EUR    | 8 000               | 305 280,00           | 0,38         |
| RECTICEL ORD.   | EUR    | 76 000              | 1 062 480,00         | 1,30         |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB   | EUR    | 21 000              | 1 602 720,00         | 1,97         |
| <b>TOTAL BELGIQUE</b>   |        |                     | <b>8 875 422,06</b>  | <b>10,89</b> |
| <b>ESPAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| ACERINOX  | EUR    | 70 000              | 620 340,00           | 0,76         |
| ALMIRALL SA   | EUR    | 80 000              | 754 800,00           | 0,93         |
| BANCO DE SABADELL S.A.  | EUR    | 850 000             | 676 260,00           | 0,83         |
| BANKINTER SA  | EUR    | 220 000             | 1 345 520,00         | 1,65         |
| ENAGAS SA   | EUR    | 62 000              | 1 018 350,00         | 1,25         |
| SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA   | EUR    | 59 000              | 944 000,00           | 1,16         |
| UNICAJA BANCO SA  | EUR    | 900 000             | 806 400,00           | 0,99         |
| VISCOFAN  | EUR    | 33 000              | 1 988 250,00         | 2,44         |
| <b>TOTAL ESPAGNE</b>  |        |                     | <b>8 153 920,00</b>  | <b>10,01</b> |
| <b>FINLANDE</b>   |        |                     |                      |              |
| METSO OUTOTEC OYJ   | EUR    | 150 000             | 1 152 300,00         | 1,42         |
| <b>TOTAL FINLANDE</b>   |        |                     | <b>1 152 300,00</b>  | <b>1,42</b>  |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                      |              |
| AKWEL SA  | EUR    | 60 505              | 889 423,50           | 1,10         |
| BIGBEN INTERACTIVE  | EUR    | 100 000             | 760 000,00           | 0,93         |
| BOIRON  | EUR    | 30 000              | 1 386 000,00         | 1,70         |
| ID LOGISTICS GROUP  | EUR    | 7 400               | 2 012 800,00         | 2,47         |
| INTERPARFUMS  | EUR    | 37 400              | 1 825 120,00         | 2,24         |
| JACQUET METAL SA  | EUR    | 61 500              | 968 010,00           | 1,18         |
| LISI EX GFI INDUSTRIES SA   | EUR    | 95 000              | 1 898 100,00         | 2,33         |
| MANITOU BF  | EUR    | 70 000              | 1 445 500,00         | 1,78         |
| MERSEN  | EUR    | 35 000              | 1 148 000,00         | 1,41         |
| PLASTIC OMNIUM  | EUR    | 22 500              | 319 275,00           | 0,39         |
| SOPRA STERIA  | EUR    | 12 000              | 1 608 000,00         | 1,98         |
| SPIE SA   | EUR    | 100 000             | 2 368 000,00         | 2,90         |
| TECHNIP ENERGIES NV   | EUR    | 100 000             | 1 306 500,00         | 1,60         |
| THERMADOR GROUPE  | EUR    | 15 000              | 1 264 500,00         | 1,55         |
| TRIGANO SA  | EUR    | 9 000               | 932 400,00           | 1,15         |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD   | EUR    | 17 000              | 813 960,00           | 1,00         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                     | <b>20 945 588,50</b> | <b>25,71</b> |
| <b>IRLANDE</b>  |        |                     |                      |              |
| BANK OF IRELAND GROUP PLC   | EUR    | 155 000             | 1 130 880,00         | 1,39         |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>  |        |                     | <b>1 130 880,00</b>  | <b>1,39</b>  |
| <b>ITALIE</b>   |        |                     |                      |              |
| FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA   | EUR    | 91 500              | 631 350,00           | 0,77         |
| FRANCHI UMBERTO MARMI SPA   | EUR    | 120 000             | 1 123 200,00         | 1,38         |
| MONCLER SPA   | EUR    | 46 000              | 2 009 740,00         | 2,47         |
| SECO SPA  | EUR    | 190 000             | 1 086 800,00         | 1,33         |
| <b>TOTAL ITALIE</b>   |        |                     | <b>4 851 090,00</b>  | <b>5,95</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>   |        |                     |                      |              |
| SHURGARD SELF STORAGE EUROPE  | EUR    | 24 000              | 1 057 200,00         | 1,30         |
| SUBSEA 7  | NOK    | 110 000             | 1 113 300,73         | 1,36         |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>   |        |                     | <b>2 170 500,73</b>  | <b>2,66</b>  |
| <b>PAYS-BAS</b>   |        |                     |                      |              |
| ASM INTERNATIONAL N.V.  | EUR    | 3 300               | 741 840,00           | 0,91         |
| ASR NEDERLAND NV  | EUR    | 20 000              | 891 800,00           | 1,09         |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES   | EUR    | 12 000              | 620 640,00           | 0,76         |
| OCI NV REG  | EUR    | 30 000              | 1 161 600,00         | 1,43         |
| SBM OFFSHORE  | EUR    | 72 800              | 997 360,00           | 1,22         |
| <b>TOTAL PAYS-BAS</b>   |        |                     | <b>4 413 240,00</b>  | <b>5,41</b>  |
| <b>PORTUGAL</b>   |        |                     |                      |              |
| GALP ENERGIA SGPS SA  | EUR    | 75 000              | 770 625,00           | 0,95         |
| <b>TOTAL PORTUGAL</b>   |        |                     | <b>770 625,00</b>    | <b>0,95</b>  |
| <b>SUEDE</b>  |        |                     |                      |              |
| MUNTERS GROUP AB  | SEK    | 50 000              | 394 396,50           | 0,48         |
| <b>TOTAL SUEDE</b>  |        |                     | <b>394 396,50</b>    | <b>0,48</b>  |
| <b>SUISSE</b>   |        |                     |                      |              |
| ALUFLEXPack AG  | CHF    | 22 000              | 353 654,84           | 0,44         |
| <b>TOTAL SUISSE</b>   |        |                     | <b>353 654,84</b>    | <b>0,44</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>74 695 919,63</b> | <b>91,68</b> |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     | <b>74 695 919,63</b> | <b>91,68</b> |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|---------------------------|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| <b>Créances</b>           |        |                     | <b>155 324,35</b>    | <b>0,19</b>   |
| <b>Dettes</b>             |        |                     | <b>-505 914,20</b>   | <b>-0,62</b>  |
| <b>Comptes financiers</b> |        |                     | <b>7 129 800,58</b>  | <b>8,75</b>   |
| <b>Actif net</b>          |        |                     | <b>81 475 130,36</b> | <b>100,00</b> |

|  |            |                    |                   |  |
|--|------------|--------------------|-------------------|--|
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R</b> | <b>EUR</b> | <b>295 792,422</b> | <b>158,90</b>     |  |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP F</b> | <b>EUR</b> | <b>152 110,452</b> | <b>163,59</b>     |  |
| <b>Part RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I</b> | <b>EUR</b> | <b>69,435</b>      | <b>138 097,66</b> |  |

## 7. ANNEXE(S)



# Richelieu Gestion

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### RICHELIEU FAMILY SMALL CAP

Part I ISIN : FR0013179348

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Classification :** Actions des pays de l'Union européenne

**Objectif de gestion :** L'objectif du FCP est de rechercher une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée, à travers une gestion discrétionnaire et active d'un portefeuille d'actions de sociétés à l'actionnariat familial au sein d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) européennes. Les actions sont sélectionnées en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

**Indicateur de référence :** La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif de l'ensemble des sociétés cotées en zone euro dont la capitalisation boursière se situe entre les percentiles 85 et 99 des sociétés ayant les plus faibles capitalisations. Les données concernant l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

**Politique d'investissement :** La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) de tous types de secteurs, majoritairement à l'actionnariat familial, ayant leur siège social dans tout pays européen sur la base d'une étude approfondie de ces sociétés, de leurs critères extra-financiers ESG, à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... Cette étude se fonde également sur leur stratégie, leur valorisation, leurs modèles économiques, leur environnement concurrentiel, leur structure financière (solidité bilancielle) et leurs perspectives de rentabilité. L'analyse financière permet également d'apprécier la capacité de résistance et la capacité d'innovation des sociétés.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche Best in Universe et porte sur 90% minimum de l'actif net, hors liquidités tout en excluant au minimum 20% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial.

**Limites méthodologiques :** L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Par ailleurs, il existe une potentielle incohérence entre les stratégies ESG des fonds sous-jacents sélectionnés, qui peuvent disposer d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

**Caractéristiques essentielles :** L'OPCVM sera exposé à hauteur de 65% minimum de sa poche actions en sociétés européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 Milliards d'euros.

Le FCP pourra investir jusqu'à 15% de son actif net dans des actions de sociétés cotées sur le marché Euronext Growth et jusqu'à 10% de son actif net sur des capitalisations inférieures à 100 millions d'euros.

Le FCP privilégiant les sociétés familiales, il investira au minimum 65% de sa poche actions en titres de sociétés dont les fondateurs, leurs descendants ou le management (Président et Directeur général – Chairman et CEO) détiennent plus de 10% du capital et disposent au minimum d'un siège au sein des organes de gouvernance (conseils d'administration, directoires, etc...).

L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

**Autres informations :** Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures (midi), auprès du dépositaire.

La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

**Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base d'une estimation de l'allocation de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de liquidité :** Il représente la baisse de prix que le FCP devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché. Ce risque est plus important concernant les petites capitalisations, notamment négociées sur Euronext Growth, qui ont un volume de titres cotés en Bourse plus réduit.



# Richelieu Gestion

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### RICHELIEU FAMILY SMALL CAP

Part F ISIN : FR0013281839

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Classification :** Actions des pays de l'Union européenne

**Objectif de gestion :** L'objectif du FCP est de rechercher une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée, à travers une gestion discrétionnaire et active d'un portefeuille d'actions de sociétés à l'actionnariat familial au sein d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) européennes. Les actions sont sélectionnées en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

**Indicateur de référence :** La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif de l'ensemble des sociétés cotées en zone euro dont la capitalisation boursière se situe entre les percentiles 85 et 99 des sociétés ayant les plus faibles capitalisations. Les données concernant l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

**Politique d'investissement :** La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) de tous types de secteurs, majoritairement à l'actionnariat familial, ayant leur siège social dans tout pays européen sur la base d'une étude approfondie de ces sociétés, de leurs critères extra-financiers ESG, à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... Cette étude se fonde également sur leur stratégie, leur valorisation, leurs modèles économiques, leur environnement concurrentiel, leur structure financière (solidité bilancielle) et leurs perspectives de rentabilité. L'analyse financière permet également d'apprécier la capacité de résistance et la capacité d'innovation des sociétés.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche Best in Universe et porte sur 90% minimum de l'actif net, hors liquidités tout en excluant au minimum 20% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial.

**Limites méthodologiques :** L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Par ailleurs, il existe une potentielle incohérence entre les stratégies ESG des fonds sous-jacents sélectionnés, qui peuvent disposer d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

**Caractéristiques essentielles :** L'OPCVM sera exposé à hauteur de 65% minimum de sa poche actions en sociétés européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 Milliards d'euros.

Le FCP pourra investir jusqu'à 15% de son actif net dans des actions de sociétés cotées sur le marché Euronext Growth et jusqu'à 10% de son actif net sur des capitalisations inférieures à 100 millions d'euros.

Le FCP privilégiant les sociétés familiales, il investira au minimum 65% de sa poche actions en titres de sociétés dont les fondateurs, leurs descendants ou le management (Président et Directeur général – Chairman et CEO) détiennent plus de 10% du capital et disposent au minimum d'un siège au sein des organes de gouvernance (conseils d'administration, directoires, etc...).

L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

**Autres informations :** Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures (midi), auprès du dépositaire.

La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

**Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base d'une estimation de l'allocation de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de liquidité :** Il représente la baisse de prix que le FCP devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché. Ce risque est plus important concernant les petites capitalisations, notamment négociées sur Euronext Growth, qui ont un volume de titres cotés en Bourse plus réduit.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : RICHELIEU FAMILY SMALL CAP  
Identifiant de l'OPCVM : 969500M0PLCGKM9AD981

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU FAMILY SMALL CAP a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sachant que la mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en novembre

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

2021, à ce jour nous ne disposons pas de la performance des indicateurs ESG sur une année complète.

Nous pouvons tout de même communiquer l'évolution sur les 11 derniers mois, à savoir :

Une augmentation de la note ESG finale du fonds de 9,17%. La note ESG du fonds en novembre 2021 était de 50,73 contre 55,38 en octobre 2022.

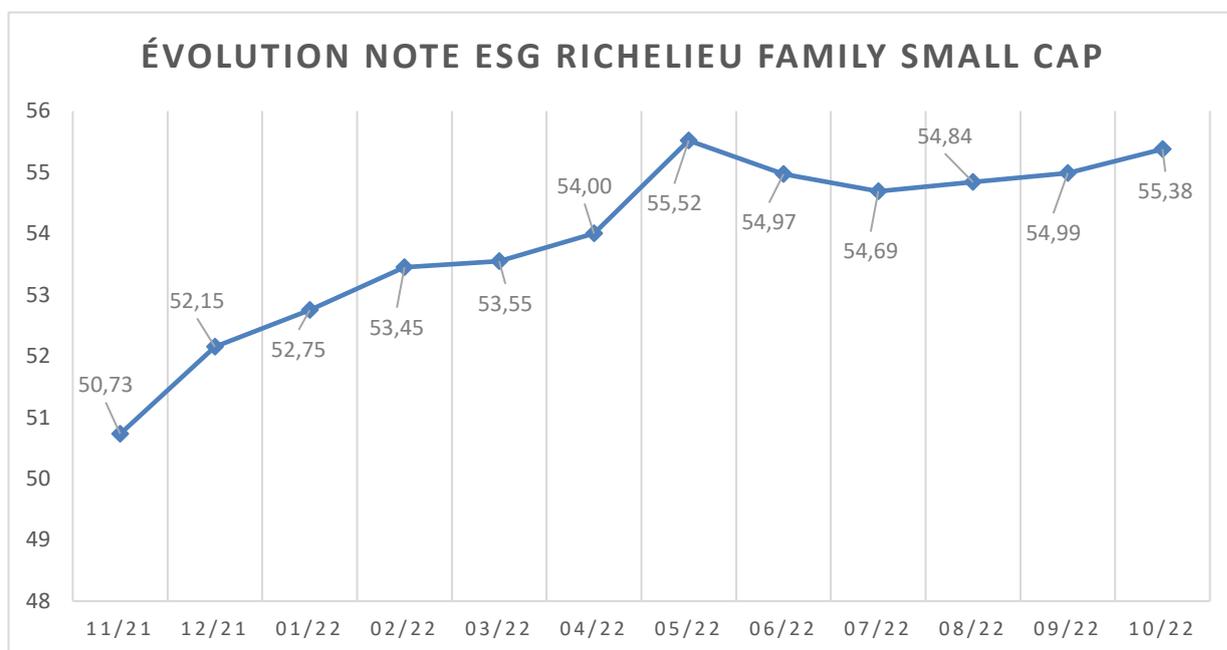


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP au cours de la période de référence

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Comme précisé précédemment, la stratégie d'investissement durable du fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP a été créé en novembre 2021. Cette question est Non Applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur                       | % d'actifs | Pays      |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------|-----------|
| GRANGES AB                          | Matériaux                     | 1,83%      | Suède     |
| SUBSEA 7                            | Industrie                     | 1,60%      | Norvège   |
| FAURECIA                            | Consommation discrétionnaire  | 1,56%      | France    |
| S&T                                 | Technologies de l'information | 1,51%      | Autriche  |
| SARTORIUS AG-VORZUG                 | Santé                         | 1,46%      | Allemagne |
| UBISOFT ENTERTAINMENT               | Services de télécommunication | 1,42%      | France    |
| UNICAJA BANCO SA                    | Industrie                     | 1,35%      | Espagne   |
| METSO OUTOTEC OYJ                   | Industrie                     | 1,22%      | Finlande  |
| MIPS AB                             | Consommation discrétionnaire  | 1,18%      | Suède     |
| STEICO                              | Industrie                     | 1,08%      | Allemagne |
| STILLFRONT GROUP AB                 | Services de télécommunication | 1,08%      | Suède     |
| PORSCHE AG                          | Consommation discrétionnaire  | 1,06%      | Allemagne |
| BE SHAPING THE FUTURE SPA           | Finance                       | 1,03%      | Italie    |
| RHEINMETALL AG                      | Industrie                     | 0,97%      | Allemagne |
| BECHTLE AG                          | Technologies de l'information | 0,93%      | Allemagne |

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de l'année.

Pour produire cette liste des 15 principaux investissements du fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP, sur la période de référence d'octobre 2021 à octobre 2022, la démarche est la suivante :

1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence.

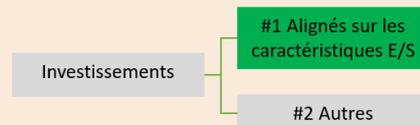


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP s'était fixé (hors liquidité). La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a donc été durablement d'au moins 81% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

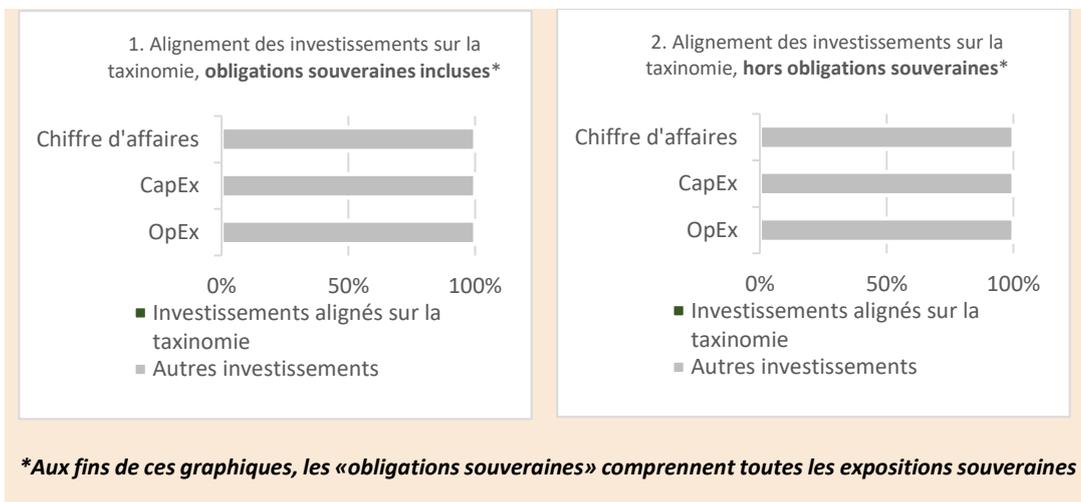
Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment :

- L'industrie
- Les matériaux
- Les services de télécommunication
- Les biens et services de consommations...

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

#### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz

#### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, comme précisé dans l'annexe au prospectus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds a eu recours une fois à ce canal de communication pour récupérer des informations telles que la capacité de la société à gérer ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, ses instances de gouvernance et sa politique liée à ses employés. Cette démarche permet donc à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. Richelieu Gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le fonds RICHELIEU FAMILY SMALL CAP n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds est le Bloomberg Eurozone Developed Markets Small Cap NR. Cette question est Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementale ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.